

2SP IMMO

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.000 euros

Siège social : Lotissement Verte Vallée – Bâtiment A - 5 Avenue des Vallées
à PAU (64.000)

ACTE DE NOMINATION DU GERANT

LES SOUSSIGNES :

Monsieur CHEVALEYRE Sébastien

Demeurant 64 Avenue Denis Touzanne à LESCAR (64.230)

Né le 25/10/1977 à TARBES (65)

Ayant conclu avec Madame LAFARGUE Stéphanie, Caroline, née le 12 novembre 1976 à PAU (64), un pacte civil de solidarité suivant un contrat reçu par Maître Marie-Agnès ETCHEGARAY, notaire à PAU (64), le 17 mai 2017.

Disposant de la pleine capacité civile, de nationalité française

- **Monsieur PHILIPPE Stéphane**

Demeurant 21 Rue de la Cité à LESCAR (64.230)

Né le 30/05/1978 à PAU (64)

Célibataire, non lié par un Pacte Civile de Solidarité

Disposant de la pleine capacité civile, de nationalité française

- **La société C P C INVEST**

Société À Responsabilité Limitée, au capital de 500.000 euros,

Ayant son siège social au Lotissement Verte Vallée – Bâtiment A - 5 Avenue des Vallées à PAU (64.000),

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 483.801.056 au RCS de PAU

Représentée par **Monsieur PHILIPPE Stéphane** agissant en sa qualité de Gérant dûment habilité à l'effet des présentes,

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société 2SP IMMO, le 12 décembre 2025, à 9 heures, à PAU, pour désigner d'un commun accord, le premier Gérant de la Société, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

Première résolution - NOMINATION DES GERANTS

Les soussignés nomment en qualité de Gérant de la Société :

Monsieur Stéphane PHILIPPE demeurant 21 Rue de la Cité à LESCAR (64.230) **pour une durée illimitée.**

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le Gérant déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Deuxième résolution - POUVOIRS DU GERANT

Le Gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts de la société.

Troisième résolution - POUVOIR À L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

Les associés soussignés, donnent tous pouvoirs au porteur de copie à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi pour parvenir à l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés

Monsieur CHEVALEYRE Sébastien

Monsieur PHILIPPE Stéphane

La société C P C INVEST

Représentée par Monsieur Stéphane PHILIPPE

Gérant de la société